

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 78-244 du 15 septembre 1978

chargeant le Camarade Djibril MORIBA, Ministre de la Justice, de la Législation et des Affaires Sociales, de l'intérim, du Camarade Philippe AKPO, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative, pour compter du 14 septembre 1978.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le Décret N° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le Décret N° 78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;
VU le Décret N° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le Décret N° 78-174 du 6 juillet 1978 ;

D E C R E T E :

Article 1er.-- Pour compter du 14 septembre 1978, le Camarade Djibril MORIBA, Ministre de la Justice, de la Législation et des Affaires Sociales, assure l'intérim du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative pendant l'absence du Camarade Philippe AKPO.

Article 2.-- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 15 septembre 1978

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 8 CS 6 CC du PREB 4 SGG 4 SPD 2 MJLAS-MDRAC 6 autres
Ministères 13 DPE-DGAJI-INSAB 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPL-Gde
Chanc. 3 UNB-FASJEP-BN 6 P 1 JORPB 1.--